

C.T.C.C.

Le travail



Vol. XXXIII — No 27

Ottawa, 12 juillet 1957

La moitié de l'objectif de \$500,000 est atteinte

Le trésorier de la CTCC, M. J.-Emile Hébert, nous informe qu'en date du 5 juillet, un montant de \$245,000.00 avait été souscrit au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC en vue de venir en aide aux grévistes de l'aluminium.

M. Hébert nous a souligné que les montants souscrits sont moins élevés que pendant les deux semaines précédentes mais que, par contre, plus nombreuses sont les souscriptions en provenance des petits syndicats.

Ceci indique, dit M. Hébert, que le travail de propagande est efficace en profondeur et que le mouvement tout entier s'engage véritablement dans la lutte contre l'Aluminium Ltd.

La liste des organismes qui ont souscrit, la semaine dernière, se trouve en page 2.

Faibles progrès dans la médiation avec l'Aluminium à Québec

Vote de grève des employés de l'Alma Jon. Railway

Avant la reprise de la médiation du ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, entre les représentants de l'Aluminium Co. et ceux des travailleurs de l'aluminium, un porte-parole syndical a déclaré que de faibles progrès avaient été réalisés au cours des séances qui se sont déroulées, mardi, mercredi et jeudi de la semaine dernière.

On nous a informé qu'une entente avait été conclue relativement à une clause des droits de la gérance et il apparaît que cette clause que les deux parties ont déclaré satisfaisante, serait applicable à toutes les filiales de l'Aluminium Ltd., dans la province de Québec.

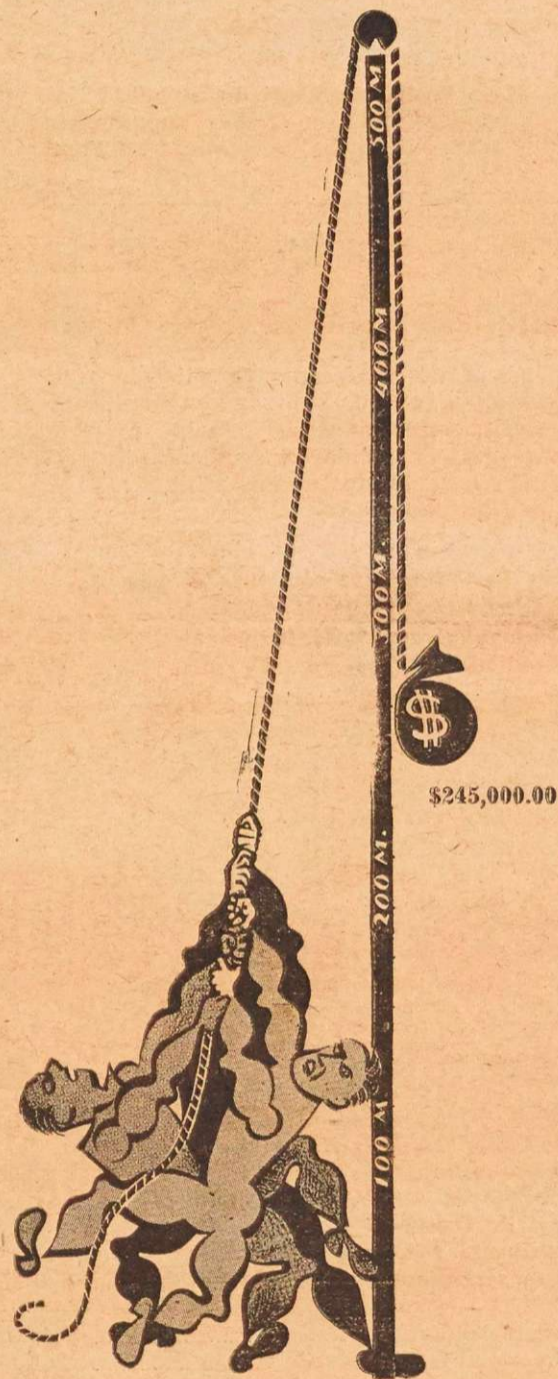
Un représentant syndical d'Arvida nous a également informé samedi dernier que les représentants de la compagnie qui participent aux négociations, ont déclaré qu'ils étaient mandatés pour négocier au nom de toutes les filiales de l'Aluminium Ltd. dans la province.

A la reprise des pourparlers, mardi, le 9 juillet, on devait commencer à étudier la rédaction de toutes les clauses de la convention dans la perspective de leur application à toutes les filiales.

Sans faire profession d'un optimisme exagéré, les représentants syndicaux ont reconnu que cela constituait un progrès notable sur toutes les négociations qui ont eu lieu avant la grève qui a débuté le 17 mai dernier.

Entre temps, le Syndicat des employés de l'Alma-Jonquière Railway, une filiale

de la compagnie Aluminium, ont voté en faveur de la grève dans une proportion de 99 p. 100, vendredi soir dernier et ils ont autorisé la Fédération de la Métallurgie à déclencher l'arrêt de travail au moment opportun. Tout indique donc, à la suite de ce vote, que les employés des filiales, soit ceux de l'Aluminium de Shawinigan, ceux de Shipshaw et de l'Île Maligne ainsi que les employés des chemins de fer de la compagnie entreront en grève advenant l'échec de la médiation actuellement en cours.



TIRONS ENSEMBLE ...

A SHAWINIGAN

Carier & Frères reconnaît le Syndicat et l'arrêt de travail prend fin dans le transport

Après un arrêt de travail qui durait depuis le 1er mars 1957, les mécaniciens et chauffeurs d'autobus de Carier & Frères obtiennent la reconnaissance de leur association ainsi que le réembauchage des trois employés congédiés

L'arrêt de travail des chauffeurs d'autobus de la compagnie Carier & Frères de Shawinigan qui paralysait le service de transport en commun de cette ville depuis le 1er mars, a pris fin, le 3 juillet dernier avec la signature d'une entente entre les représentants de la compagnie et ceux de l'Association des employés.

Voici le texte du communiqué conjoint signé le 3 juillet par M. Georges-Etienne Hébert, agent d'affaires de l'Association des employés et par Me Yves Gabilas, procureur de la compagnie Carier & Frères:

"Sur invitation de S. Exc. Mgr G.-L. Pelletier, évêque du diocèse des Trois-Rivières, les deux parties se sont rencontrées à l'évêché des Trois-Rivières, le 27 juin 1957. Ce fut la reprise des discussions. Après quelques rencontres, au cours desquelles on s'est efforcé de suivre les suggestions de Son Excellence, les deux parties en sont venues à l'entente qui assure la reprise du transport en commun dans la région."

A ce communiqué se trouve annexé le texte de l'entente qui a été signée par M. Roger Carier pour la compagnie et M. Viateur Julien, secrétaire de l'Association.

Les motifs de l'arrêt de travail

L'on se rappelle que les employés de Carier et Frères avaient quitté le travail le 1er mars dernier par suite du refus de l'entreprise concernée de reconnaître l'Association de ses employés et par suite du congédiement de trois chauffeurs d'autobus. Par la suite, Carier & Frères avait congédié tout son personnel mais n'avait pu réorganiser son service d'autobus dans la ville de Shawinigan par suite du refus de la population de laisser circuler des autobus conduits par du personnel non-syndiqué.

Entretiens, la Commission des relations ouvrières refusait d'accorder un certificat de reconnaissance syndicale à l'Association des employés parce que ses membres faisaient un arrêt de travail qualifié "d'illégal".

Les principaux points de l'entente

L'entente signée par les deux parties le 3 juillet prévoit la négociation d'une convention collective de travail entre l'Association des Employés et la compagnie ainsi que le réembauchage des trois chauffeurs congédiés avant le conflit. Il est donc permis de dire les syndiqués ont obtenu gain de cause sur toute la ligne puisque la reconnaissance de leur association ainsi que

le congédiement des trois chauffeurs concernés constituait les deux seules raisons de l'arrêt de travail.

L'entente prévoit aussi que les employés réembauchés conserveront l'ancienneté acquise avant le conflit et que la période du 1er mars à la date de la reprise du travail sera comptée dans la séniorité des employés qui reprendront le travail.

Il a de plus été convenu entre les parties que la compagnie n'engagera pas d'autres employés que ceux qui sont membres de l'Association et qui étaient à son emploi le 1er mars 1957: ce qui veut dire que la compagnie n'embauchera pas d'autres employés tant et aussi longtemps que ceux qui sont membres de l'Association et qui étaient à son emploi, le 1er mars 1957 et qui seront disponibles pour reprendre le travail dans les 15 jours qui suivent la signature de cette entente dans le cas des chauffeurs et dans les 7 jours dans le cas des mécaniciens, n'auront pas été réembauchés.

Des négociations

Dans les dix jours qui suivront la signature de l'entente, les deux parties conviennent de se rencontrer pour négocier de bonne foi une convention collective de travail. Si après 30 jours de négociations, une convention collective n'intervient pas entre les parties, les parties conviennent de soumettre les clauses sur lesquelles il n'y a pas eu d'entente, à un tribunal d'arbitrage dans les cinq jours après la rupture des négociations et le Ministre du Travail choisira le président de ce tribunal parmi trois personnes dont les noms lui auront été suggérés par les parties.

La compagnie s'est engagée à ne pas signer de convention collective avec une autre association aussi longtemps que la majorité des employés seront groupés dans l'Association.

Quant aux griefs découlant de l'application ou de l'interprétation de la présente entente, ils pourront faire l'objet d'un arbitrage tant qu'une convention col-

lective n'aura pas été signée. Dans les cas de violation des règlements de la compagnie, ces griefs seront soumis à Me Roger Brisson des Trois-Rivières qui agira comme arbitre unique et dont la décision sera finale et liera les parties.

Les deux parties se sont engagées à ne pas exercer de représailles contre aucun des employés de la compagnie.

Finalement la compagnie s'est engagée à ne pas effectuer aucun changement dans les conditions de travail qui existaient lors de l'arrêt de travail, sauf après entente entre les parties.

La compagnie s'est de plus engagée à abandonner toutes les poursuites judiciaires intentées ou qu'elle pourrait tenter contre les mécaniciens et chauffeurs par suite de l'arrêt de travail.

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau, VI. 9-2121
domicile, CL. 9-2839



Organe officiel de la
Confédération des
Travailleurs Catholiques
du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:

FERNAND BOURRET

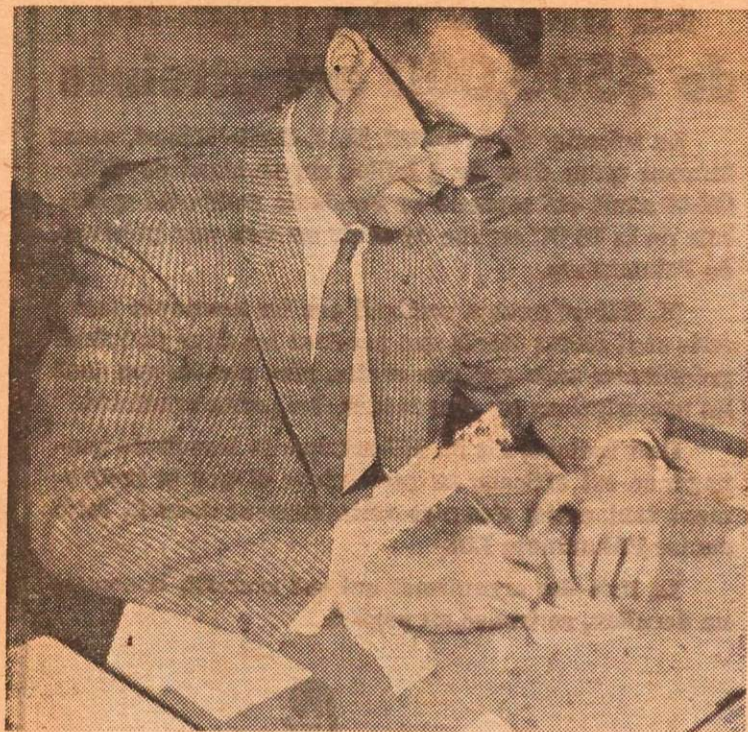
Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,
Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des
Travailleurs Catholiques du
Canada (CTCC) et imprimé par
"Le Droit", 375 rue Rideau,
Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIES ALLIÉS
CANADA

Autorisé comme envoi postal
de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa



M. Raoul Gaouette, président du Syndicat National du Textile de Magog, signant un chèque au montant de \$5,000.00 comme contribution de ce syndicat au Fonds de Solidarité syndicale.

Liste des souscriptions de la semaine se terminant le 5 juillet

Voici la liste des différents organismes affiliés à la CTCC, fédérations, conseils centraux et syndicats affiliés, qui ont souscrit, au cours de la semaine se terminant le 5 juillet, au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC, en vue de soutenir les grévistes de l'aluminium:

Conseil central de Montréal	\$ 3,000.00
Union Nationale du Vêtement de Montréal Inc.	10,000.00
L'Association des Plombiers soudeurs et poseurs d'appareils de chauffage de Montréal	2,000.00
L'Union Protectrice des Travailleurs en Chaussures de Québec	3,000.00
Syndicat de l'Industrie du Journal de Montréal	200.00
Syndicat des Chantiers Maritimes de Sorel	5,000.00
Syndicat Nat. du Textile de Montmorency	5,000.00
Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke	1,000.00
Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred	4,000.00
Syndicat Nat. du Bâtiment de Thetford Mines	500.00
Conseil central de Sherbrooke	2,000.00
Synd. des Employés de la Coop. de Granby	800.00
Syn. des Métiers de la Construction de Rimouski	500.00
Ass. des Plâtriers et finisseurs en ciment de Montréal	3,000.00
Syndicat du Bois Ouvré de Victoriaville	700.00
Synd. des Employés des Abattoirs avicoles de Victoriaville	350.00
Synd. des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Windsor Mills	2,000.00
Synd. des Employés de l'Alimentation en détail de Québec	100.00
Syndicat des Employés de Bureau de la Société d'assurances générales de PUCC	350.00
Total de la semaine	\$ 44,000.00
Report de la semaine précédente	201,000.00
TOTAL AU 5 JUILLET	\$245,000.00

ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Les ouvriers du textile veulent un fonds d'éducation pour leurs enfants

La Fédération Nationale du Textile a décidé de tenir une journée d'étude à l'automne en vue de placer sur la liste de ses prochaines revendications, une contribution des employeurs à un fonds d'éducation qui servirait à donner aux enfants des ouvriers du textile qui ont du talent et qui le désire, les moyens de parfaire leur instruction.

Cette recommandation du comité du rapport du Bureau fédéral qui a été approuvée par le congrès, faisait suite à un exposé du président de la Fédération du Textile, M. René Gosselin, qui avait abordé le problème dans son rapport annuel.

Dans son rapport, M. Gosselin a également dénoncé la publicité souvent "mensongère" de la Dominion Textile et il a demandé aux congressistes de prendre les moyens pour en détruire les pernicieux effets. M. Gosselin a également abordé le problème de la

res et des conditions de travail inférieures des ouvriers du textile qui ne sont pas organisés.

A ce sujet, la Fédération a pris les moyens nécessaires pour mener cette entreprise à bonne fin, de concert avec le service d'organisation de la CTCC.

Le fonds d'éducation

Mais l'idée originale qui a retenu l'attention des congressistes qui étaient au nombre de plus de 80, représentant 24 syndicats du textile de la province, c'est celle d'un fonds d'éducation.

Après avoir souligné la quasi impossibilité pour les travailleurs du textile de donner à leurs enfants l'instruction à laquelle ils ont droit, M. Gosselin a également déploré le peu de compréhension qui existe dans les prétendues élites et les gens instruits qui sont, pour la plupart, issus des familles bourgeoises.

"Si l'on veut, dit-il, que notre élite soit un peu plus humaine, un peu moins exploiteuse et un peu plus compréhensive de la misère du pauvre monde, il va falloir trouver un moyen d'aller chercher dans les classes populaires, comme dans le textile, les jeunes de talent et les faire instruire.

Il y a là, continue-t-il, une responsabilité que l'on doit rappeler aux employeurs. L'ouvrier vit de son salaire et il doit être capable, avec ce salaire, de faire vivre sa famille et de donner l'instruction que ses enfants désirent. Or, pour plusieurs, sinon la grande majorité, le seul moyen de faire instruire leurs enfants, c'est à condition que quelqu'un d'autre paie.

Pourquoi, demanda alors M. Gosselin, ne pas utiliser la convention collective pour négocier avec vos employeurs des clauses qui permettront de faire instruire vos enfants.

C'est à la suite de cet exposé de M. Gosselin que les congressistes ont décidé de tenir une journée d'étude sur le sujet afin de bien mûrir la question et trouver une formule capable de réaliser l'objectif tout en sauvegar-



Plus de 80 délégués officiels représentant 24 syndicats affiliés à la Fédération du Textile ainsi que plusieurs délégués fraternels photographiés, lors du congrès de cet organisme à Drummondville, la semaine dernière.

dant la liberté de l'enfant et des parents, dans ce domaine de l'éducation.

Le Fonds de Défense
Les ouvriers du textile récla-

Une question sur l'assurance-chômage

Q. Une jeune fille travaille depuis plusieurs années et paie des contributions au régime d'assurance-chômage; elle n'a, cependant, jamais touché de prestations d'assurance-chômage, étant donné qu'elle a travaillé sans arrêt. Cette jeune fille décide maintenant de poursuivre un cours de puériculture dont la durée sera de 18 mois. Elle recevra, au cours de cette période, une rémunération mensuelle de \$23. Compte tenu du petit revenu qui sera le sien, a-t-elle droit aux prestations d'assurance-chômage?

R. Non. Pour être admissible aux prestations un réclamant doit, entre autres choses, être capable de travailler et être disponible pour un emploi. C'est dire que cette jeune fille doit être prête, apte et disposée à accepter immédiatement un emploi approprié. Durant le cours qu'elle a l'intention de poursuivre, cette jeune fille ne pourrait satisfaire à ces conditions.

Q. Je n'ai pas travaillé depuis mon mariage il y a trois mois. Quelles conditions dois-je remplir pour toucher des prestations d'assurance-chômage.

R. Règle générale, il vous faut travailler dans un emploi assurable pendant une durée minimum de 10 semaines après votre mariage. Il existe, toutefois, nombre de circonstances où il n'est pas nécessaire de remplir cette condition. Veuillez communiquer avec votre bureau local et donner tous les renseignements voulus.

ment de nouveau une protection efficace en cas de grève par la mise sur pied d'un Fonds de Défense professionnelle puissant à la CTCC.

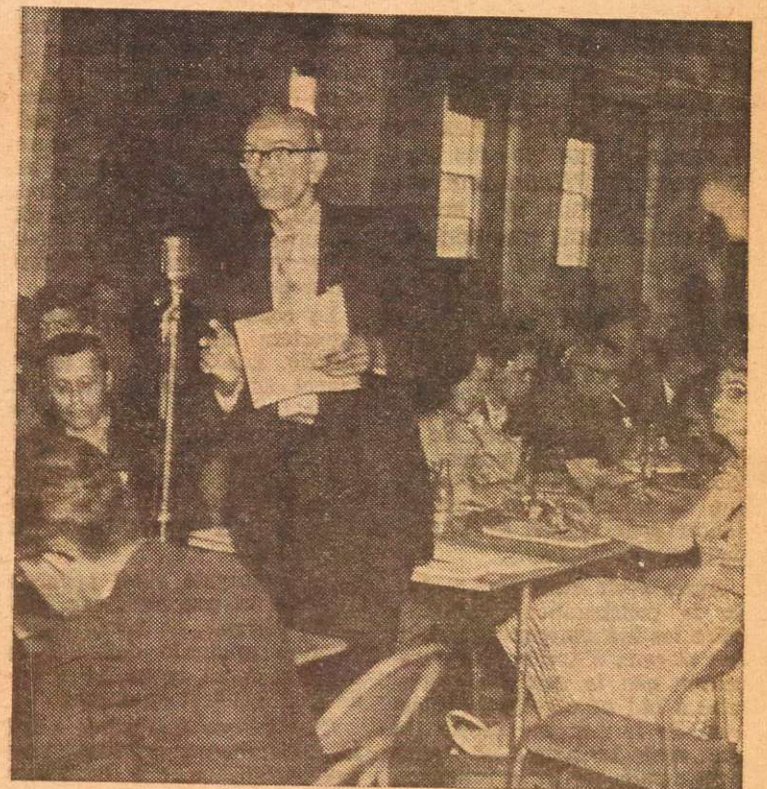
A moins d'avoir un Fonds de Défense professionnelle bien garni, nous aurons toujours ce complexe d'infériorité en face des employeurs lors des négociations, a déclaré M. Gosselin, et nous continuerons de ramasser les miettes qui tombent de la table du riche au lieu de prendre la part qui nous revient.

Le congrès a cependant renoncé à l'idée adoptée l'an dernier de former un fonds de défense au sein même de la Fédération

tout en se réservant le droit de batailler devant le congrès de la CTCC pour augmenter les disponibilités du Fonds actuel.

Les élections

A l'issue du congrès, M. René Gosselin a été réélu président de la Fédération du Textile. Les autres officiers élus sont les suivants: MM. Simon Bouchard, de Montmorency, 1er vice-président; Raoul Gaouette, de Magog, 2e vice-président; Gérard Comtois, de Coaticook, 3e vice-président et Léopold Côté, de Montmagny, 4e vice-président; Jacques Paradis, de Granby, secrétaire, et Armand Marquis, de Sherbrooke, assistant-secrétaire.



M. Simon Bouchard, président du Syndicat du Textile de St-Grégoire de Montmorency, exposant son point de vue sur le Fonds de Défense professionnelle.



M. René Gosselin, réélu président de la Fédération Nationale du Textile.

concurrency en se demandant pourquoi les ouvriers du textile devraient accepter des bas salaires et se priver d'un standard de vie comparable aux travailleurs des autres branches de l'industrie manufacturière.

Il a également suggéré l'organisation des ouvriers du textile qui sont actuellement en dehors de l'organisation syndicale car il devient difficile d'améliorer les conditions de travail des travailleurs syndiqués quand les compagnies font état des bas salai-

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1,000.00.

Prix du cours : \$0.50

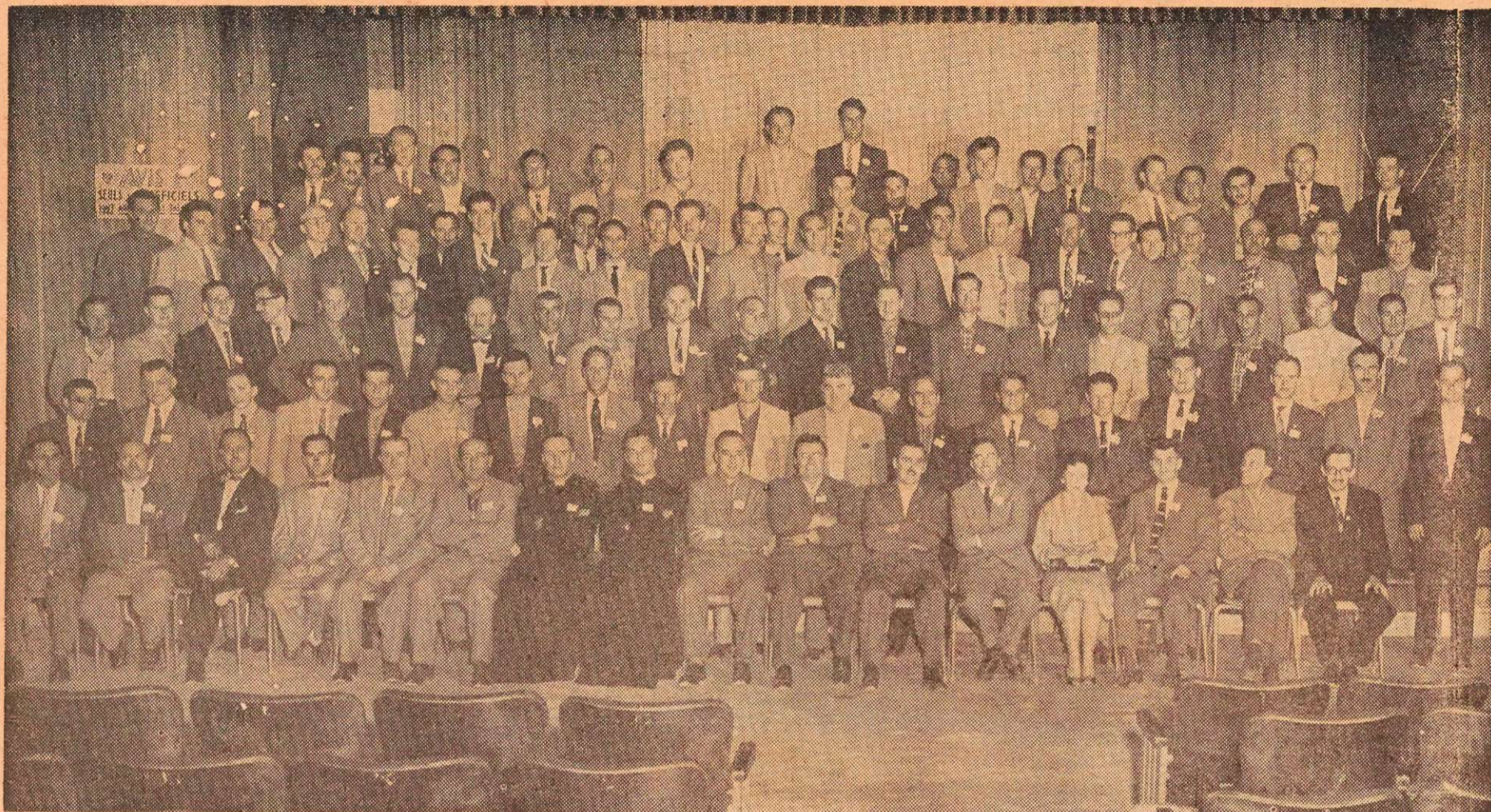
Cours de Sociologie,
155 est, boulevard Charest, Québec.

Voulez-vous m'expédier le cours du mois courant? Vous trouverez ci-incluse la somme de \$..... pour le nombre de cours.

Nom

Adresse

DECOUPER ET POSTER



Groupe de délégués et d'invités qui ont pris part aux délibérations du treizième congrès de la Fédération Nationale de la Métallurgie à Jonquière, la semaine dernière. Tous les officiers

sortant de charge ont été réélus et les représentants syndicaux ont manifesté leur désir de soutenir les grévistes de l'aluminium jusqu'à la victoire finale.

POURQUOI UN CONTRAT UNIQUE DANS L'ALUMINIUM

"A la force colossale de l'Aluminum Ltd, il faut opposer une force aussi considérable qui ne peut s'obtenir que par l'unité dans l'action concertée de tous les travailleurs". Telle est la déclaration contenue dans le rapport présenté par M. Adrien Plourde président de la Fédération nationale de la métallurgie lors du treizième congrès de cet organisme qui avait lieu la semaine dernière à Jonquière.

Ce que nous recherchons, dit-il, par le contrat unique, c'est une protection égale pour tous les travailleurs de l'aluminium.

M. Plourde a également mentionné qu'il peut y avoir des solutions de rechanges au contrat unique. Mais ces formules devront "présenter la garantie que tous les travailleurs de l'Aluminum Limited recevront le même traitement dans une période de temps limité et stipuler que les contrats de travail se termineront à la même date afin d'exercer une action de force si nécessaire".

Diviser pour régner

Expliquant les raisons de la lutte pour le contrat unique, M. Plourde a déclaré que la politique de la compagnie, c'est de diviser pour régner, de l'Atlantique au Pacifique.

Après avoir mentionné le fait de la collaboration nécessaire entre les Métallurgistes de Kitchikmat et ceux d'Arvida afin d'empêcher que la compagnie Aluminum Ltd ne négocie en menaçant de fermer ses usines les unes après les autres, M. Plourde a ajouté que si la collaboration entre les travailleurs de l'aluminium d'Arvida et ceux de la Colombie-Britannique était une bonne chose, il fallait aussi

que cette collaboration se fasse également entre les travailleurs de l'industrie de l'aluminium de la province de Québec.

A travail égal, salaire égal

Depuis des années, dans la province de Québec, les travailleurs de l'aluminium étaient divisés devant l'employeur, a déclaré M. Plourde. Pour la même occupation, des ouvriers travaillant avec une machine ou un outil absolument semblable, accomplissant la même quantité de travail, reçoivent un revenu différentiel de 10, 15, 20 cents et même jusqu'à un dollar l'heure d'une usine à l'autre.

Le contrat unique, ajoute-t-il, apportera la justice dans l'industrie. Les travailleurs appartenant aux petits syndicats et peinant dans les petites usines auront droit comme les travailleurs appartenant aux gros syndicats et besognant dans les grandes usines aux mêmes salaires et aux mêmes conditions de travail.

La compagnie, dit-il appuiera de toute sa puissance une filiale en détresse, de même l'organisation syndicale doit-elle, de toute sa force, se porter à l'aide d'un syndicat en danger.

C'est ici que M. Plourde a fait la déclaration mentionnée plus haut relativement à l'équilibre des forces à réaliser par le contrat unique et qu'il a présenté une formule de rechange.

M. Plourde a aussi parlé des

autres demandes syndicales, notamment celle qui a trait au système d'évaluation conjointe des tâches (CWS) et les demandes monétaires.

Au sujet des demandes moné-

taires, M. Plourde a déclaré que depuis la signature de la dernière convention collective de travail, la compagnie a augmenté son prix de vente de 5½ cents la livre, ce qui lui a valu un re-

venu additionnel de \$43 millions de dollars.

L'Aluminum Ltd a profité de nombreuses largesses de nos gouvernements en matière

(Suite à la page 7)



M. Roland Martel, vice-président du Syndicat des travailleurs de l'aluminium d'Arvida recevant des mains de M. Tom Murray, assistant du secrétaire-trésorier des United Steelworkers of America, un chèque d'un montant substantiel qui n'a pas été divulgué en vue d'aider les grévistes de l'aluminium. Sur la photo, on remarque M. Jack Sheen, directeur international des travailleurs de l'acier de Pittsburgh; Jean Gérin-Lajoie, directeur des travailleurs de l'acier; Gérard Hébert, président de Syndicat de l'aluminium de Shawinigan.

Le salaire, formule de participation aux richesses naturelles

Analysant le rapport de M. Plourde, le comité de doctrine et de législation du Congrès de la Fédération de la Métallurgie, a déclaré que "les salaires constituent, pour les Québécois, la seule forme valable de participation aux richesses naturelles de la province puisque ces dernières sont louées ou cédées à vil prix aux compagnies.

Dans bon nombre de cas, lit-on dans le rapport du comité qui a été adopté par le congrès, les dividendes sont encaissés par les Américains et, par ailleurs, les conditions d'exploitation déterminées par nos gouvernements sont tellement généreuses à l'égard des compagnies qu'elles empêchent notre population de bénéficier, par voie de taxation, des richesses naturelles de la province. C'est ainsi que le comité a recommandé à la Fédération d'adopter une politique agressive en

matière de salaire puisque c'est pour nous la seule façon de participer à nos richesses naturelles.

A ce sujet, le Comité a également recommandé au congrès de faire une demande à la CTCC pour qu'une enquête soit faite sur les conditions qui sont faites aux compagnies qui exploitent nos richesses naturelles; le congrès, qui a endossé cette recommandation, a également résolu d'insister auprès de la CTCC pour qu'elle continue à exiger du gouvernement fédéral l'arbitrage des prix.

Il faudra former des spécialistes pour évaluer les tâches

Le problème de l'évaluation des tâches a longuement retenu l'attention des délégués au treizième congrès de la Fédération de la Métallurgie.

Tous les délégués présents savaient que l'évaluation conjointe des tâches est l'une des demandes principales des grévistes d'Arvida et que ces derniers sont bien décidés à ne pas lâcher tant qu'ils n'auront pas le droit de dire leur mot dans l'évaluation des tâches.

Par ailleurs, le 1er vice-président de la Fédération, M. S. Ted Payne, ainsi que le deuxième vice-président, M. Philippe Lepage, ont longuement fait état de cette question dans les rapports qu'ils ont présentés au congrès.

M. Payne, qui représentait les travailleurs canadiens à la sixième session de la Commission des Industries Mécaniques du Bureau International du Travail qui avait lieu à Genève du 6 au 18 mai, après avoir parlé du BIT et de son rôle, a fait un rapport des discussions qui se sont déroulées à Genève sur les conditions de travail dans les industries mécaniques de divers pays, sur l'automatisme, sur les problèmes d'hygiène industrielle et finalement sur l'évaluation des tâches.

A ce sujet, M. Payne a déclaré que la sous-commission qui a étudié les méthodes d'évaluation de travail dans les industries mécaniques a suggéré au directeur général du BIT d'accorder une attention particulière au problème de la consultation et de la coopération avec les travailleurs ou leurs organisations dans l'établissement et dans le fonctionnement des systèmes d'évaluation du travail.

M. Payne a ensuite passé en revue ce qui se fait dans différents pays concernant l'évaluation des tâches et des clauses des conventions collectives à ce sujet.

Pour sa part, M. Philippe Lepage, 2e vice-président de la Fédération de la Métallurgie, a exposé en détail les données du Système d'évaluation conjointe des tâches, mieux connu sous ses abréviations anglaises CWS (Co-operative Wage Survey) qui est actuellement en vigueur dans l'industrie de l'acier aux États-Unis, dans plusieurs entreprises canadiennes et à la Québec Iron & Titanium de Sorel, une usine dont les employés sont membres d'un syndicat affilié à la Fédération de la Métallurgie.

Pour la négociation et l'application du système dans les différentes industries, il faut des spécialistes que nous ne possédons pas et qu'il faudra former ou aller chercher.

A ce sujet, M. Lepage a suggéré à la Fédération de nommer un responsable qui se spécialiserait dans l'évaluation des tâches afin d'être en mesure de répondre aux besoins des travailleurs.

Le congrès a légèrement modifié cette recommandation en adoptant une résolution autorisant la Fédération à prendre les moyens pour spécialiser quelqu'un dans ce domaine et priant la CTCC de s'occuper de ce problème, soit en embauchant un ingénieur industriel compétent en ce domaine ou en faisant le nécessaire pour former des spécialistes dans nos rangs.

EXECUTIF REELU A L'UNANIMITE



Tous les membres sortant de charge de l'Exécutif de la Fédération Nationale de la Métallurgie ont été réélus par acclamation à leurs postes respectifs lors des élections tenues à l'issue du congrès qui s'est terminé à Jonquière en fin de semaine. Sur la photographie, on remarque, de gauche à droite, sur la première rangée: MM. Marcel Pépin, aviseur technique de la Fédération; Onias Savard, secrétaire de la Fédération; Jacques Dion, trésorier; Philippe Lepage, de Sorel, 2e vice-président; Gérard Hébert, de Shawinigan, 3e vice-président; sur la deuxième rangée: M. l'abbé Jean-Marie Lafontaine, aumônier de la Fédération; M. Adrien Plourde, président de la Fédération et M. S. Ted Payne, 1er vice-président.

La Fédération de la Métallurgie veut des "per capita" basés sur le salaire de l'industrie

Le treizième congrès de la Fédération Nationale de la Métallurgie a adopté une résolution priant la CTCC de former un comité d'étude en vue d'établir les per capita payés aux corps supérieurs en prenant comme base le salaire payé dans l'industrie.

C'est le président de la Fédération qui a attaché le grelot en abordant le sujet dans son rapport. M. Plourde a déclaré qu'en soulevant cette question, il se rendait parfaitement compte que les membres de la Fédération de la Métallurgie seront appelés à contribuer davantage. Mais d'un autre côté, a-t-il ajouté, le métallurgiste changerait-il ses gains contre ceux des employés d'hôpitaux?

M. Plourde a alors suggéré, sans fixer de pourcentage et de chiffre, que les per capita pour l'administration et le Fonds de Défense professionnelle, devraient être basés sur la moyenne des salaires payés dans l'usine. Le comité du rapport du président s'est emparé de la question et a recommandé au congrès de demander à la CTCC de former un comité pour étudier toute la question.

Augmentation du per capita

A l'unanimité et après une discussion qui n'a duré que quelques minutes, les délégués au congrès de la Fédération de la Métallurgie ont approuvé une recommandation du Comité de constitution et de contrôle pour que le "per capita" à la Fédération soit augmenté de 15 cents par membre, par mois, ce à compter du 1er septembre 1957.

Il est à souligner que l'Exécutif de la Fédération avait présenté une résolution recommandant qu'il n'y ait pas de hausse de per capita avant la fin du

conflit de l'aluminium. Le comité a rejeté cette résolution et fait voter une hausse de per capita, qui démontre bien la vo-

lonté des métallurgistes d'avoir des organismes forts et bien équipés pour mieux défendre les intérêts des travailleurs.

Appui de la LOC aux grévistes d'Arvida et de Murdochville

Lors de sa 16e session intensive qui se déroulait dernièrement à St-Jérôme, la Ligue ouvrière catholique a manifesté sa sympathie et son encouragement aux grévistes d'Arvida et de Murdochville.

Une collecte dont les fruits ont été versés également entre les grévistes d'Arvida et de Murdochville, fut spontanément organisée à la suite d'un panel portant sur les principales difficultés des foyers en matière de budget et sur les effets sociaux de ces difficultés financières.

Les militants locistes ont compris que les adultes ouvriers doivent s'employer à assurer selon les principes de l'Eglise, des revenus suffisants à la famille ouvrière. Le syndicalisme et la convention collective de travail peuvent servir à augmenter les revenus familiaux.

Mais la LOC comprend égale-

ment que les familles utilisent leur salaire en tenant compte du bien de la famille et de la société.

L'éducation

Parlant devant les militants de la LOC, Son Excellence Mgr Emilien Frénette, évêque de Saint-Jérôme, a abordé le problème de l'orientation des jeunes travailleurs et il a encouragé les parents à réfléchir sur la situation des jeunes qui laissent l'école après la 7e année. "Ces garçons, dit-il, pourront difficilement s'adapter aux nouvelles conditions de vie; il faut les y préparer, sinon, par suite des transformations technologiques, ils ne seront aptes qu'à balayer les planchers".

Les métallos belges versent \$5,000.00 aux grévistes d'Arvida

C'est non seulement de toutes les parties de la province, du pays et des Etats-Unis qu'arrivent une aide financière concrète aux grévistes d'Arvida, mais même des pays de l'Europe.

En effet, la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie dont le siège social est à Bruxelles, en Belgique, vient de faire parvenir une souscription de \$5,000.00 en argent canadien, au fonds de secours des grévistes d'Arvida.

La nouvelle a été annoncée à M. Adrien Plourde, président de la Fédération Nationale de la Métallurgie par M. A. Bertinchamps, président de l'Internationale des Syndicats Chrétiens de la Métallurgie, dans un télégramme en date du 26 juin dernier.

Dans son télégramme, dont

nous donnons le texte plus bas, M. Bertinchamps souligne que les 10,000 métallos belges sont actuellement en grève pour appuyer leurs revendications et ce nombre augmentera probablement.

Texte du télégramme
Bruxelles, 26 juin 1957
M. Adrien Plourde,

Président de la Fédération Nationale de la Métallurgie,
Casier postal 581,
ARVIDA, P.Q. (Canada).

Cher ami—

J'ai le plaisir de vous faire savoir que notre Internationale des Métallurgistes Chrétiens et les Fédérations affiliées à notre Internationale, ont décidé de verser en faveur des grévistes de l'usine d'Aluminium d'Arvida, une somme de \$5,000.00.

Ayant pris contact avec la Confédération Internationale des Syndicats chrétiens, nous lui remettons ce montant aujourd'hui. Elle se chargera, en accord avec la C.T.C.C., de vous faire parvenir la somme d'ici le plus tôt possible.

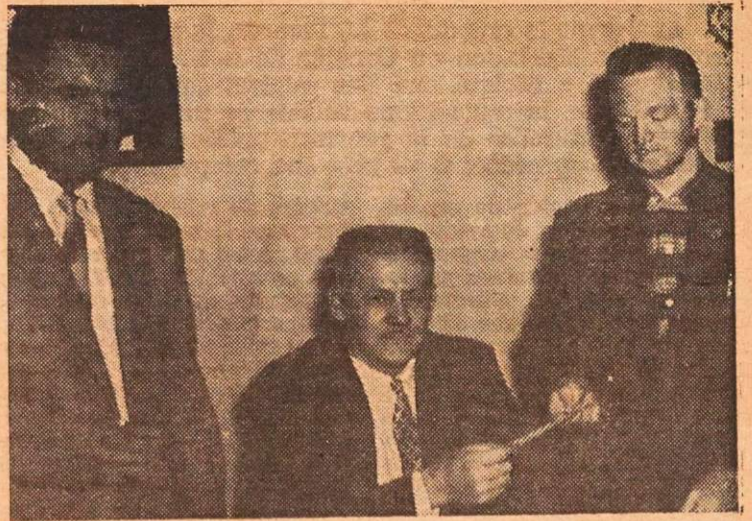
Bien qu'ayant peu de nouvelles en ce qui concerne la grève des usines d'Arvida, nous sommes persuadés que le geste qui est fait par notre Internationale sera apprécié par les travailleurs.

Nous sommes nous-mêmes, en Belgique, engagés dans une action revendicatrice. On peut dire qu'il y a en ce moment, environ 10,000 métallurgistes belges en grève et qu'il y en aura vraisemblablement 20,000 lundi prochain, 1er juillet.

Croyez, cher ami, en nos sentiments fraternels et en notre toujours bonne amitié.

A. BERTINCHAMPS,
Président.

Président: 17, rue Bara,
BRUXELLES, Belgique.
Téléphone: 21. 15. 44
AB/LJ 769.57



M. Paul Bélisle, président de l'Union Nationale du Vêtement Inc. de Montréal, remettant au trésorier du Conseil central de Montréal, M. Marcel Lanouette, un chèque au montant de \$10,000.00 comme souscription au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC; à gauche, on remarque M. Roger Landreville, secrétaire-financier de l'Union Nationale du Vêtement.



M. Jean-Robert Gauthier, vice-président du Conseil central de Montréal, adressant la parole aux piqueteurs à Arvida. M. Gauthier, qui était accompagné du président du Comité d'Education du Syndicat des Fonctionnaires municipaux de Montréal, M. Jean-Marc Jodoin, apportait alors un message du Conseil central de Montréal aux grévistes d'Arvida et leur faisait part des dispositions prises par cet organisme et ses syndicats affiliés pour soutenir matériellement les grévistes.

Note de la rédaction

A cause de l'abondance de la matière, plusieurs nouvelles en provenance de différents centres de la province n'ont pu trouver place dans la présente édition.

De même, avons-nous dû omettre dans ce numéro le résumé des rapports importants qui ont été présentés au congrès de la Fédération de la Métallurgie par le vice-président, M. Gérard Hébert de Shawinigan et par l'organisateur de la Fédération, M. Raymond Parent. Nous y reviendrons dans la prochaine édition.

Le compte rendu du congrès de la Fédération du Commerce qui s'est déroulé, en fin de semaine dernière à Rimouski, paraîtra également dans notre prochain numéro.

Texte inspiré du
Père THIVOLLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 8

Images de
MARIE PIGNAL

LES BERGERS ET LES ROIS

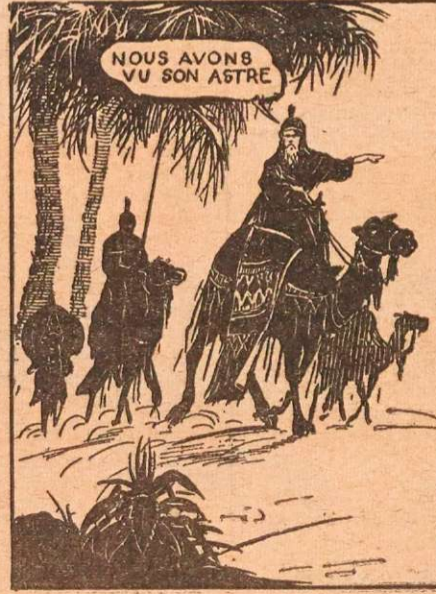


Près de Bethléem, des bergers se chauffent, la nuit est tranquille. Soudain, un personnage lumineux paraît à leur côté. Nul ne l'a entendu venir. Les bergers ont peur...

Mais l'ange a une figure radieuse. Il parle, sa voix est comme une douce musique.



« Vous trouverez un enfant enveloppé de langes et couché dans une crèche », a dit l'ange. Ces hommes simples croient ces paroles. Ils prennent leur bâton et se mettent en route pour Bethléem. Avec quelle joie ils découvrent le beau petit enfant, que sa maman a tiré de la crèche pour le leur présenter.



Des « mages », c'est-à-dire de savants et puissants personnages avaient vu un astre inusité dans le ciel d'Orient. Ils savaient que ce signe indiquait la naissance d'un roi divin au pays de Judée. Montés sur leurs chameaux, ils traversent le désert pour venir l'adorer.



Arrivés à Jérusalem, ils demandent où se trouve cet enfant merveilleux, mais les gens de la rue ne savent pas...

Ce petit pauvre, arrivé par une nuit d'hiver dans une mangeoire d'animaux, au fond d'une grotte où s'abritent le bétail et les miséreux, cela n'a pas fait beaucoup de bruit.



A la suite des élections tenues dernièrement, le nouvel exécutif du Syndicat National du Textile de Magog a pris les dispositions nécessaires pour favoriser la vente des Bons de Solidarité de la CTCC et des boutons-insignes. Par ailleurs, ce Syndicat a versé une souscription de \$5,000.00 au Fonds de Solidarité syndicale et se propose de faire un autre prêt dans un avenir rapproché. Sur la photo, on remarque, de gauche à droite, sur la première rangée: MM. Gérard Poiré, assistant-secrétaire; Marcel Audet, trésorier; Armand Perron, vice-président; Raoul Gaouette, président; Ivon Lacaille, secrétaire; M. l'abbé Origène Vel, aumônier du Syndicat; Normand Bélanger, agent d'affaires. Sur la deuxième rangée: MM. Laurent Groulx, Gérard Dostie, Ivon Sylvain et Bertrand Brassard, directeurs.

VILLE ST-LAURENT

Première convention signée avec l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance

Dans les chantiers



DE SOREL

M. Marcel Houde vient d'être réélu président du Conseil central de Sorel pour un deuxième terme. Les élections qui étaient sous la présidence de M. Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la CTCC, ont donné les résultats suivants: MM. Clodomir Champagne, 1er vice-président; Gérard Cournoyer, 2e vice-président; Jean-Guy Moreau, secrétaire; Mlle Noëlla Cournoyer, assistante-secrétaire; Gérard Paul, trésorier; Lucien Demers, commissaire-ordonnateur; Adélar Ledoux, Henri Rousseau, Germain Lavallée et Jean-Baptiste Cossette, directeurs. L'on sait que le Conseil central de Sorel groupe 11 syndicats comptant plus de 3,500 membres.



M. Marcel Houde, réélu président du Conseil central de Sorel

Une première convention collective de travail accordant plusieurs avantages aux employés vient d'être signée entre l'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal et l'hôpital Notre-Dame de l'Espérance de Ville St-Laurent.

La convention qui comprend une clause d'atelier syndical parfait et la retenue syndicale à la source prévoit des augmentations de salaire variant de \$2.00 à \$5.00 par semaine selon les catégories d'employés, une prime de \$2.00 par semaine pour les équipes de nuit et 10 congés payés.

Le droit d'ancienneté des infirmiers, aides-malades et aides-techniciennes ayant travaillé dans d'autres hôpitaux, sanatoriums ou asiles d'aliénés a aussi été reconnu.

Les employés auront aussi droit à 3 semaines de vacances après 8 années de service, à 2 semaines après trois années et une semaine après une année.

Le contrat d'une durée d'une année prévoit la semaine de 48 heures pour les employés à l'exception des buandiers, aides-techniciens, journaliers, employés au transport du linge, hommes de métier, aides au magasin, presseuses ou repasseuses couturières, lingères et aides-techniciennes dont la semaine de travail est de 44 heures et des employés de bureau dont la semaine de travail est de 36 heures.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

En réponse aux membres qui veulent savoir si des progrès ont été réalisés dans le choix d'un nouveau plan d'assurance, le comité chargé d'étudier la question nous prie de communiquer que le comité considère actuellement plusieurs plans qui lui ont été soumis et qu'il est actuellement à faire une étude comparative des taux et bénéfices qu'accordent ces plans.

Quand cette étude sera terminée, le comité fera son rapport devant l'assemblée générale et cette dernière prendra les décisions qu'elle jugera les meilleures.

Le stationnement

La compagnie vient de fournir plus d'espace aux travailleurs qui veulent stationner leur automobile en venant au travail. Félicitons aussi les membres de l'équipe de la brigade à incendie de la compagnie qui font leur possible pour trouver aux travailleurs un bon endroit pour stationner.

Réponse attendue

Au moment d'écrire ces lignes, le comité de négociations de la

compagnie attend toujours la réponse de la compagnie aux demandes formulées par le Syndicat pour le renouvellement de la convention collective de travail. L'on sait que ces demandes sont actuellement entre les mains des représentants de la compagnie depuis plus de 3 semaines.

* * *

Une suggestion

Qu'on nous permette de faire une suggestion à ceux qui organisent les cliniques en faveur de la Banque de Sang de la Croix Rouge: au lieu de faire exclusivement de la publicité dans les bureaux de la compagnie, il serait bon qu'on en fasse également dans les ateliers, sur les chantiers, sur les navires en construction, dans les cantines, etc., afin que tous les travailleurs sachent quand et où ont lieu ces cliniques.

Plusieurs employés nous ont déclaré n'avoir pris connaissance de ces cliniques que lorsqu'elles étaient terminées. Et dire qu'un hôpital de Montréal, en fin de semaine dernière, a dû remettre à plus tard, quatre opérations à cause du manque de sang!

St-Hyacinthe

A la suite d'élections syndicales tenues dernièrement, le nouvel exécutif du Syndicat National des employés de la Donahue de cette ville est maintenant composé comme suit: MM. Georges Lambert, président; Lucien Coderre, vice-président; Mlle Lucile Ménard, secrétaire; MM. André St-Pierre, trésorier; Robert Nadeau, Rhéaume Archambault, Fernand Cadorette, directeurs. Les élections étaient sous la présidence de M. André Gagnon, président du Conseil central de St-Hyacinthe.

Pourquoi un...

(Suite de la page 4)

d'exemption d'impôt, en matière de dépréciation et en bénéfices provenant de nos ressources naturelles.

Pourquoi, demande M. Plourde, l'Aluminum Ltd qui est locataires de nos richesses naturelles, ne paie-t-elle pas aux propriétaires québécois les salaires qui se paient dans les grandes industries de l'Ontario? "La grève d'Arvida veut en quelque sorte, faire reconnaître le principe aux compagnies que les travailleurs québécois n'accepteront plus d'être du "cheap labor".

Avis aux travailleurs des chantiers maritimes de Lauzon

L'agent d'affaires du Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon, nous prie d'aviser les membres de ce syndicat que depuis le 1er mai 1957, le local du Syndicat se trouve à 354-a, rue St-Joseph, à Lauzon, dans le voisinage de la succursale de la Banque Canadienne Nationale.

Tous ceux qui voudront rencontrer les officiers ou l'agent d'affaires du syndicat ou qui auront de la correspondance à faire parvenir, devront donc noter ce changement d'adresse du local pour le Syndicat des Travailleurs des Chantiers maritimes de Lauzon et pour celui du Syndicat Catholique des Ouvriers de Geo. T. Davie & Sons Ltd.

Quebec Workers Reject Title Of "Cheap Labor"

The annual convention of the National Metal Trades Federation of the CCCL union took place last week in Jonquiere, Quebec, and representation from all locals affiliated to the Federation were in attendance.

Resistance by the Aluminum Company of Canada to a master contract covering all workers in their Quebec plants is proof of the importance of such a contract the convention of the National Metal Trades Federation CCCL were told.

The statement was included in a report submitted by Adrien Plourde, president of the Federation and vice president of the CCCL union.

Mr. Plourde was in Quebec City taking part in discussions aimed at ending the 50-day-old-strike at the Arvida smelting plant of the Aluminum Company where some 6,500 aluminum workers are involved.

One of the main points in the dispute is the union demand for a master contract.

Mr. Plourde's report said such a contract would ensure equal treatment for all workers during the contract period and would allow all 11,500 members working for the Aluminum Company to negotiate at the same time.

Concerning wages, the union is asking 37½ cent-an-hour increase by January 1st, 1958.

The report of the Federation's president said that since last year the company increased the price of aluminum by 5½ cents a pound, which has added \$43,000,000 to its revenue.

The report also says the Aluminum Company of Canada has received outstanding benefits from all government levels.

These included property leases, grants and inexpensive power.

"The Arvida strike will show the Aluminum Company of Canada, and perhaps the Quebec government, that workers of the Province of Quebec will no longer accept the title of "Cheap Labor".

A report later tabled by vice-president of the union, Gerard Hébert, reviewed the strike demands and outlined duties of union members.

Representatives of the Aluminum Company and the National Metal Trades Federation, CCCL, met last week with Provincial Labor Minister Antonio Barrette in what observers called a cordial atmosphere.

Discussions aimed at settling the dispute were adjourned until Tuesday of this week. The Labor Minister said that sufficient progress had been made in negotiations in the Arvida dispute to warrant continuing the talks.

Mr. Barrette said he was "optimistic" about the outcome of the meetings he has had with both labour and management representatives.

Both Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL union and J. J. Gagnon, chief of personnel at the Arvida plant of

the Aluminum Company said they were in agreement. But they made reservations concerning the expressed optimism of Labor Minister Barrette.

All negotiations are being conducted under complete secrecy. The Arvida strike is now in its eighth week and involves over 6,500 aluminum workers who are members of the Aluminum Workers Union of Arvida, CCCL.

The union is asking a salary increase and the standardization of collective labor agreements throughout the company's plants in the Province of Quebec.

These plants are located at Arvida, Shawinigan Falls, Isle Maligne and Beauharnois.

In the meanwhile the strikers at Arvida are remaining solid and are encouraged by the unanimous support, both moral and financial they are receiving from all locals of the CCCL union.

Over \$200,000 has already been subscribed by CCCL locals, Federations and Central Councils of the union to aid the strikers in their fight to obtain better salaries and working conditions.

Mr. J. Emile Hébert, treasurer of the CCCL union has informed "Le Travail" that up to last Monday noon (July 1st) over \$10,000 had been received from individual membership subscriptions.

Pulp And Paper Workers Have Busy Year Ahead

The CCCL National Pulp and Paper Federation will open negotiations this year for the renewal of seven collective labor agreements with paper companies located in Northern Quebec.

Four other contracts were previously finalized and remain in force for another year.

The first contract to be negotiated is with the St Lawrence Paper Corporation of Trinity Bay.

Negotiations for this contract having broken down, a demand for the appointment of a government conciliator has been made by the CCCL union. The negotiating committee for the union was directed by Mr. Rene Cormier, technical councillor for the National Pulp and Paper Federation CCCL and was assisted by Messrs Olivier Lelievre, local union president, Felix McKinnon vice president and Joachim Beaudin, secretary.

At Escoumains and Ste Anne de Portneuf negotiations started last month with the Consolidated Paper Company.

In both cases one of the principal issues involved concerns the supervision of barge loading. For the bush workers at Escoumains the contract renewal will begin after the termination of the current agreement which expires July 31.

At Pentecote negotiations with the Canadian International Pa-

per Company will begin the 17 of this month.

Garage workers of the Gulf Pulp and Paper Company of Clarke City will open their negotiations in a few days.

Mill employees contract expires on October 31 1957 and preparations for negotiations are under way.

THE BELL TELEPHONE CO.

The C.C.C.L. submits that the Bell Telephone Company is a public utility company having in fact the monopoly of telephone communications. It has no serious contender.

The C.C.C.L. is of the opinion that, due to its nature, to its essential character and its privileged situation, this undertaking should cease to be administered

and owned exclusively by private individuals. We ask for the creation of a special commission to inquire into the activities, the structure and mode of financing of the Bell Telephone Company in order to make recommendations as to the best means of having it owned and administered in the best interest of the public.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Insurance Plan

In answer to the many members who asked what progress has been made in the new insurance plan, the Committee in charge has asked this column to advise union members that they have received different insurance plans which they now have under consideration.

When the time comes for accepting one of these plans members will be notified and a meeting called for membership acceptance of a new plan to replace the one in force at the present time.

* * *

More Parking Space

We are happy to report that more parking facilities have been provided by the company for workers.

This news will certainly be welcomed by the countless workers who were obliged to park their cars every day blocks from the plant.

And while we're on the parking subject may we congratulate the members of Canadian Vickers Fire Patrol for the good job they are doing in helping employees to find a suitable place to park their cars.

* * *

Waiting An Answer

As we go to press, this column has been informed that the negotiating committee of the union is still waiting management's answer to union demands for the renewal of the collective labor agreement. The company has had these demands for over three weeks, so we feel confident that an answer should be forthcoming any day now.

* * *

Is It True?

That the tentative date for

Ship 260 to begin her trial runs has been set back from August 12 to September 12?

And while we're in a curious mood, is the reason for the delay the expected arrival of a conversion job which the company expects to arrive about this time?

These questions may not be factual, but rumors are rumors and when they come from the right places, one can hardly be accused of trying to run the company's business.

We'll get the true story and pass it on to our readers any day now!

In the meantime please pardon the delay.

* * *

A Suggestion

May we offer a suggestion to those in charge of arrangements for the holding of the Red Cross Blood Donation Bank?

Instead of confining announcements and advertising to the office staff it would increase the amount of donations considerably if the workers in the yard and shops were advised when the bank would take place.

Many workers have said that they knew nothing of the arrangements until the time for offering donations had passed.

Notices should be posted on boards, on ships, docks, in shops and the many other vantage points throughout the yard and plant.

And newspapers reported last weekend that one of Montreal's largest hospitals had to postpone four major operations due to the shortage of the Blood Bank conducted by the Canadian Red Cross.

It pays to advertize.

ST-REMI

Salary Boost Of 12 Cents An Hour

After months of meticulous negotiations the National Union of Preserving Workers CCCL, who are employed by W. C. Clark Limited of St. Remi have signed a collective labor agreement for one year's duration which will be considered as having taken force on February 1st 1958.

The new agreement accords a salary boost of 12 cents an hour, with a 10-per cent increase for female workers, 11 cents an hour for pot operators, 9 cents an hour for helpers and 7 cents an hour for watchmen, all retroactive from February 1st 1957. The work week hours have been reduced from 60 to 54 to 50 during slack season periods.

Previous to the signing of the labor agreement the employer dismissed the workers who remained idle for almost two months.

Negotiating for the company were Messrs William Clark, J. C. Puddington and Jean-Marie Gagne, while union was represented by legal counsel Pierre Vadboncoeur, technical councillor to the CCCL union, Paul-Emile Dubois, local union president, Omer Provencal, secretary and Roland Poissant, vice president.

The new agreement is the first one signed in the preserving industry under the CCCL banner and opens up the way for future labor contracts in an industry which is not yet organized.